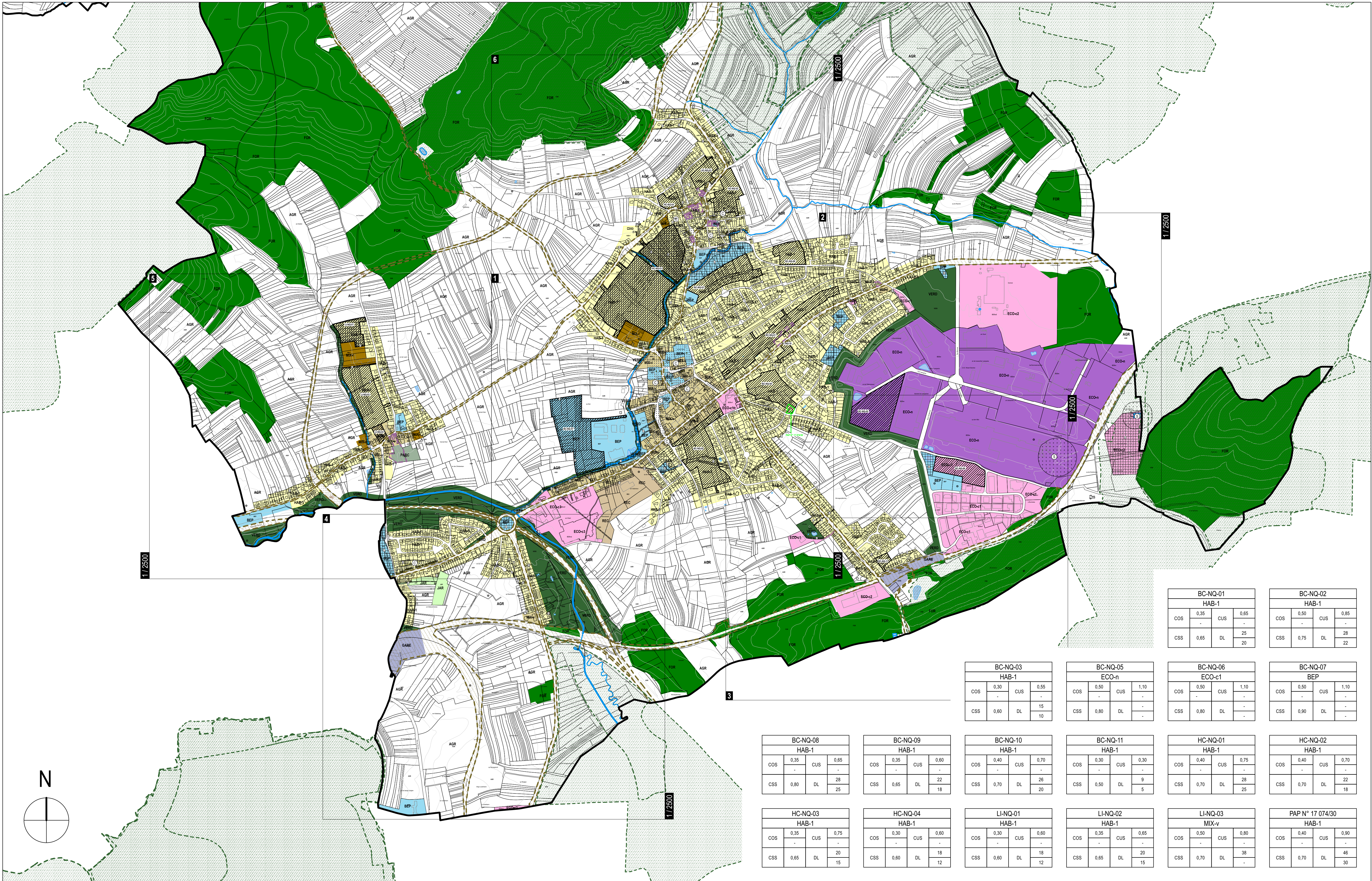




PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones destinées à rester libres
Zones d'habitation	AGR zone agricole
HAB-1 zone d'habitation 1	FOR zone forestière
Zones mixtes	PARC zone de parc public
MIX-v zone mixte villageoise	VERD zone de verdure
MIX-r zone mixte rurale	
BEP Zones de bâtiments et équipements publics	
Zones d'activités	
ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1	
ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2	
ECO-3 zone d'activités économiques communale type 3	
ECO-4 zone d'activités économiques nationale	
GARE Zones de gares ferroviaires et routières	
REC Zones de sport et des loisirs	
JAR Zones de jardins familiaux	

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "NOUVEAU QUARTIER"

Numéro du PAP NQ			
Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

ZONES SUPERPOSEES

	Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
BC-NQ-01	numéro de zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	plan d'aménagement particulier approuvé suivant loi 2004
PAP N° 17 074/30	numéro de référence de l'approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions
	Zones d'aménagement différé
	Zones de servitude "urbanisation"
	zone de servitude "urbanisation" type 1 - liaison verte et protection des cours d'eau
	zone de servitude "urbanisation" type 2 - espace libre et loisirs
	zone de servitude "urbanisation" type 3 - intégration paysagère
	zone de servitude "urbanisation" type 4 - tampon
	zone de servitude "urbanisation" type 5 - infrastructures techniques
	zone de servitude "urbanisation" type 6 - topographie
	zone de servitude "urbanisation" type 7a - zone de submersion et couloir de ventilation
	zone de servitude "urbanisation" type 7b - fonction écologique et renaturation
	zone de servitude "urbanisation" type 8 - préservation de l'existant
	zone de servitude "urbanisation" type 9 - protection des structures ligneuses
	Secteurs protégés d'intérêt communal
	secteur protégé de type "environnement construit"
	bâtiment protégé au niveau communal
	gabarit protégé au niveau communal
	Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (selon autorisation commodo-incommodo de ITM)

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES

	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	au patrimoine culturel (liste des immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national ou inscrits à l'inventaire supplémentaire)
	aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le recasement de la voirie)
	aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le recasement de la voirie) - piste cyclable

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCF 003+024 DU 2013 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
	um Planch
	TOPONYME

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO (ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE BD-LC 18378 EDITION 2008)
ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX

	BATIMENT EXISTANT (BD-TOPO / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX)
	BATIMENT DEMOLI (ORTSBEGEHUNG)
	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / RUISSEAU
	COURBE DE NIVEAU

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL (PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 003+024), ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

POUR DES RAISONS DE LISIBILITE DES NUMEROS DE PARCELLE DU PCN NE SONT PAS REPRISS DANS LE PRESENT DOCUMENT.

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL
DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

MAÎTRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE KÄERJENG 24, RUE DE L'EAU 4920 BASCHARAGE LUXEMBOURG TELEPHONE 500 552 - 1	DATE / SIGNATURE
MAÎTRES D'ŒUVRE DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 158, BD GRANDE-OUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 263 888 FLANDRISCH: STRASSE 4 50674 COLOGNE ALLEMAGNE TELEPHONE 0221 625 888-0	DATE / SIGNATURE

SAISINE CONSEIL COMMUNAL	DATE / SIGNATURES
VOTE CONSEIL COMMUNAL	DATE / SIGNATURES
AVIS COMMISSION D'AMENAGEMENT	DATE / SIGNATURES
ACCORD MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES	DATE / SIGNATURE
ACCORD MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE	DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS			
j	09.2024	LG	modification et adaptation des bâtiments et gabarits protégés - adaptations suivant avis ministériel rel. 30C017/2024
i	12.2022	LG	modification Cleremcy zone de servitude urbanisation - type 7a selon avis du Ministère de l'Intérieur du 25 octobre 2022
h	05.2021	LG	modification Beashtel à Bornmelscheuer - zone BEP et zone ZSU-9
g	22.01.19	BG	modifications suite au jugement (40380C) de la Cour administrative - ZSUs à Cleremcy
f	24.08.18	BG	modifications suite à l'avis (30C013/2018) du Ministère de l'Intérieur du 20.05.2018 - PAP-LI-NQ-0203 à Linger
e	05.03.18	BG	modification ponctuelle PAG "CJUS min.", "PAP-LI-NQ-0203", "PAP-BC-NQ-04"
d	21.02.17	FH	modification ponctuelle PAG "op der Eeschweiss" à Cleremcy
c	20.10.16	FH	modification ponctuelle PAG "Centre Cleremcy"
b	17.12.15	FH	modifications suite à l'avis (30C010/2014) du Ministère de l'Intérieur du 07.12.2015
a	17.04.15	FH	modifications suite à l'avis (30C010/2014) de la commission d'aménagement du 27.1.2015, l'avis (82.248/1C) du département de l'environnement du 21.1.2015 et aux réclamations

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
PHASE DE PLANIFICATION			
PROJET POUR APPROBATION DU MINISTRE			ECHELLE
			1 : 10 000

OBJET

PARTIE GRAPHIQUE

PARTIE SUD

Version coordonnée

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN							I		
DESS.	CH	12.09.2014	1207	G	0	1	-	0	1				
CONTR.				FORMAT 117,0 / 51,5 CM									
RESP.													